



PREFET DE LA VENDEE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et Gestion de l'Eau

ARRETE préfectoral n° 10-DDTM- 719

portant modification de la composition de la Commission locale
de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du
bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers

*Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatifs aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de la santé,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté préfectoral n° 01-DRCLE/1-104 du 5 mars 2001 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,
- VU l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-534 du 3 octobre 2008, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,
- VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 9 avril 2010,
- VU la délibération du Groupe Associatif Estuaire en date du 10 août 2010,
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

ARRETE :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

En sus des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 08-DRCTAJE/1-671 du 1^{er} décembre 2008 et n° 09-DRCTAJE/1-370 du 16 juin 2009, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-534 du 3 octobre 2008 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Représentante du Conseil Régional des Pays de la Loire :

« Madame Claudette BOUTET » est remplacée par « Madame Claudine GOICHON »

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Représentante du Groupe Associatif Estuaire :

« Mademoiselle Elodie PROU » est remplacée par « Mademoiselle Estelle KERBELLEC »

3. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

« le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée ou son représentant,
le Directeur Adjoint à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée ou son représentant,
le Directeur Départemental des Affaires Maritimes ou son représentant,
la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Vendée ou son représentant »

est remplacé par

« le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée ou son représentant,
le Directeur Adjoint à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée ou son représentant,
le Directeur Délégué à la Mer et au Littoral à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée ou son représentant,
le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire ou son représentant »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une annexe récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est jointe en annexe.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le

15 OCT. 2010

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général

Le Préfet, de la Préfecture de la Vendée


François PESNEAU

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-719 en date du 15 octobre 2010
portant modification de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers**

Composition de la CLE de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers

50 membres

1- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :
(25 membres)

Représentante du Conseil régional des Pays de la Loire :

Madame Claudine GOICHON

Représentants du Conseil général de la Vendée :

Monsieur Joseph MERCERON
Monsieur Pierre BERTHOME

Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires de Vendée :

Monsieur Noël VERDON	(SAINTE FOY)
Monsieur Edouard de la BASSETIERE	(POIROUX)
Monsieur Daniel VERFAILLIE	(TALMONT SAINT HILAIRE)
Monsieur Daniel REMIGNON	(OLONNE SUR MER)
Monsieur Benoit ENFRIN	(LA BOISSIERE DES LANDES)
Monsieur Bertrand GAZEAU	(LANDERONDE)
Monsieur Albert TALON	(L'ILE D'OLONNE)
Monsieur Christian BATY	(SAINT HILAIRE LA FORET)
Monsieur Bernard GARANDEAU	(CHATEAU D'OLONNE)
Monsieur Stéphane BLAY	(VAIRE)
Madame Isabelle de ROUX	(GROSBREUIL)
Monsieur Albert BOUARD	(SAINT MATHURIN)
Madame Anne VALANZOLA	(BREM SUR MER)

Représentants de la Communauté de communes des Olonnes :

Monsieur Jean-Philippe CHAPPELIN
Madame Marie-Thérèse POUPARD

Représentant de la Communauté de communes de l'Auzance et de la Vertonne :

Monsieur Yvon PRAUD

Représentants de la Communauté de communes du pays des Achards:

Monsieur Gilles LUCAS
Monsieur Martial CAILLAUD

Représentant de la Communauté de communes du Talmondais :

Monsieur Jean VRIGNON

Représentant du Syndicat mixte des marais des Olonnes :

Monsieur Louis GUEDON

Représentants du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de la Vendée (Vendée Eau) :

Monsieur Jean de la ROCHETHULON
Monsieur Eric RAMBAUD

2- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (13 membres)

Représentant de la Chambre d'agriculture de la Vendée :

Monsieur Daniel RABILLER

Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :

Monsieur Didier POULARD

Représentant du Syndicat des marais de la Gachère :

Madame Chantal JACQUES

Représentant de l'Association de défense des marais du Payré :

Monsieur Jean PERROT

Représentant de l'Association des marais des Olonnes :

Monsieur André LOISON

Représentant du Comité local des pêches maritimes des Sables d'Olonne :

Monsieur José JOUNEAU

Représentant de la Section régionale de la conchyliculture des Pays de la Loire :

Monsieur Bernard RICHARD

Représentant de l'Union départementale des associations familiales de la Vendée (UDAF85) :

Monsieur Roger BLANCHET

Représentant de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur Michel MORILLEAU

Représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :

Monsieur Antoine THIERRY

Représentant de l'Association pour la protection de la nature au pays des Olonnes (APNO) :

Madame Anne-Marie GRIMAUD

Représentant du Groupe associatif estuaire :

Mademoiselle Estelle KERBELLEC

Représentant de l'association « La facture d'eau est imbuvable » :

Monsieur Armand REBOUX

3- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (12 membres)

- le Préfet de la région Centre, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays-de-Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur-adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur-adjoint à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- le Délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays-de-Loire
- le Chef de centre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

ou leur représentant